

Demande d'installation d'un système d'assainissement non collectif



Capacité inférieure ou égale à 20 EqH ou recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅.

Cadre réservé au SPANC

Dossier N°

COMMUNE :

Déposé en Mairie le : / /
Déposé au Spanc le : / /

Le présent dossier accompagne :

- Un permis de construire N°
- Déclaration de travaux
- Une installation nouvelle sans document d'urbanisme

- Construction neuve
- Réhabilitation

Demandeur

Propriétaire de l'immeuble

Nom, prénom ou raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire).

Nom, prénom :

Téléphone :

Adresse du lieu de réalisation :

Références cadastrales

Section :

N° parcelle(s) :

Caractéristiques des locaux

HABITATION INDIVIDUELLE

Principale

Secondaire

Nombre de pièces principales =

Nombre d'équivalent-habitant =

Surface habitable (m²) =

Fréquentation (j/an) =

Cadre réservé au SPANC

BATIMENT COMPORTANT PLUSIEURS LOGEMENTS

Nombre de logements =

Nombre total de pièces principales =

Nombre d'équivalent-habitant permanents =

Nombre d'équivalent-habitant passagers =

fréquentation = (j/an)

Surface habitable (m²) =

AUTRE TYPE DE LOCAUX

(restaurant, hôtel, camping, gîte..)

Nature :

Nombre de pièces principales =

Nombre maximum d'occupants présents simultanément =

Accueil

passager

saisonnier

permanent

Caractéristiques du système d'assainissement prévu

Les eaux ménagères et les eaux vannes (toilettes) sont-elles traitées séparément ? oui non

Type de filière :

Dimensionnement précis de la filière et des différents ouvrages (y compris la dispersion des effluents) :

Descriptif technique (guide d'utilisation, de mise en œuvre pour les filières agréées) :

Entretien et surveillance de l'installation (joindre tout document utile, guide d'entretien ...) :

Ventilation

Nombre de ventilation secondaire prévu

1 2

Extracteur(s)

statique éolien électrique

Rejet :

En cas de rejet vers le milieu hydraulique superficiel, le pétitionnaire se doit d'apporter la preuve, par une étude particulière à sa charge, qu'aucune autre solution n'est envisageable (art 12 et 13 de l'arrêté du 7 septembre 2009).

Rejet des effluents traités (dans le cas des filières drainées)

Rejet en milieu hydraulique superficiel
Préciser (fossé, ruisseau, ...) :

Nom du propriétaire / gestionnaire du lieu de rejet :

.....
(Joindre l'autorisation de rejet du propriétaire du lieu de rejet)

Rejet en profondeur par puits d'infiltration
(autorisation communale nécessaire)

Dispositif de relevage des eaux oui non

Nature du dispositif :

Nombre de pompes :

Hauteur à relever :

Puissance :

Section de la canalisation :

Capacité de rétention en cas de panne :

Moyens utilisés pour pallier aux pannes

d'électricité :

Présence d'une alarme : oui non

Installateur

Identité et coordonnées :

.....
.....
.....

s'engage à installer en totalité le dispositif d'assainissement non collectif conformément au projet qui aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

le / / Signature de l'installateur

Demandeur

Le demandeur s'engage :

- ▶ à respecter les règles techniques de réalisation du système proposé,
- ▶ à adresser la Déclaration d'Ouverture de Chantier au Service en vue de la vérification technique qui s'effectuera **avant remblaiement des ouvrages**,
- ▶ à assurer le bon état de fonctionnement de son installation par un entretien régulier.

Fait à le / /

Signature

Cadre à remplir par la collectivité

AVIS de l'autorité compétente

Favorable conformément aux prescriptions mentionnées dans l'avis technique du SPANC

Défavorable

CARCASSONNE, le

Le Vice-Président délégué à la coordination
du pôle "Urbanisme et Territoire"

Visé par le Maire, le

Demande d'installation d'un système d'assainissement non collectif

FICHE NAVETTE

Pièces à joindre lors du dépôt du dossier

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la communauté d'Agglomération du Carcassonnais a pour mission le contrôle technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages d'assainissement non collectif conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009.

Le territoire d'intervention du S.P.A.N.C. comprend les communes de :

ALAIRAC, BERRIAC, CARCASSONNE, CAUX ET SAUZENS, CAVANAC, CAZILHAC, COUFFOULENS , FONTIES d'AUDE, LAVALETTE, LEUC, MAS des COURS, MONTCLAR, MONTIRAT, PALAJA, PENNAUTIER, PEZENS, PREIXAN, ROUFFIACd'AUDE, ROULLENS, TREBES, VILLEDUBERT, VILFLOURE, VILLEMUSTAUSOU.

Pièces à joindre en 3 exemplaires

- **Dossier de demande d'installation**
- **Un plan de situation** au 1/25000^{ème} sur lequel sera entouré la zone d'étude
- **Un plan de masse** au 1/500^{ème} indiquant (**vue de dessus et vues de coupes**) :
 - Les limites de propriété
 - La position du bâtiment assaini sur le terrain et les annexes (garages, piscine,...)
 - L'emplacement précis et à l'échelle de chaque ouvrage composant l'installation d'assainissement
 - Les zones de circulation
 - Les caractéristiques du terrain (sens de la pente, points d'eau, inondabilité, ...)
 - La végétation.
- **L'étude à la parcelle**
- **S'il y a rejet superficiel, accord écrit du propriétaire du terrain** où se situe le réseau hydraulique (fossé, ...) dans lequel se verse le rejet

Tout dossier incomplet ne pourra pas être instruit.

Demande d'installation d'un système d'assainissement non collectif

Déclaration d'ouverture de chantier **à conserver** et **à renvoyer** 15 jours avant le début des travaux du système d'assainissement non collectif

Selon l'obligation réglementaire (arrêté du 7 septembre 2009), votre installation doit être soumise à un contrôle technique durant la réalisation des travaux par le service d'assainissement non collectif. Lors du dépôt du dossier de demande d'installation, **vous vous êtes engagé à adresser** cette Déclaration d'Ouverture de Chantier au Service.

La vérification technique doit s'effectuer :

- **Avant** remblaiement des ouvrages
- Les travaux doivent être réalisés **pendant les jours ouvrables** (du lundi au jeudi et vendredi matin)

Renvoyer cette déclaration 15 jours avant le début des travaux au SPANC, un technicien se mettra alors en rapport avec vous et avec l'installateur afin de pouvoir fixer un rendez-vous sur le terrain.

Propriétaire de l'immeuble

Nom, prénom ou raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

LES TRAVAUX DE L'INSTALLATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF VONT DEBUTER LE :

Jour	Mois	Année

Signature :

Adresse du lieu de réalisation:

Ville :

Références cadastrales : Section : N° parcelle(s) :

Installateur

Nom :

Téléphone :